

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 9 Conseillers votants : 10

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Yves PESENTI, Bernard BREYTON, Pascal GIVERT, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Frédéric ALLIER, Annette CHAMOTIN

Absent : Roger POIZAT a donné pouvoir à Pascal GIVERT, Alexandre BONNIER

Secrétaire de Séance : Mélanie RECOLLIN-BELLON

Monsieur le Maire, préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Les procès-verbaux des séances du 20 mars 2025 et 27 mars 2025 sont adoptés à l'unanimité.

1 - INFORMATION ET DISCUSSION SUR LE PROJET DE BUDGET DE LA CCRV (VOTE PRÉVU LE 15 AVRIL)

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

La CCRV vient de nous communiquer les derniers tableaux et notes explicatives en prévision du vote du budget prévu la semaine prochaine. La note explicative est parcourue et les informations suivantes sont abordées :

- Il n'y a pas de hausse des taux d'imposition prévue
- Un changement de méthode de calcul des services fiscaux permet un accroissement significatif des impôts professionnels reversés à la CCRV (hausse totale de 17%)
- Le montant des dépenses de fonctionnement devrait atteindre 5,592 M€. pour l'investissement une enveloppe de 1,763 M€ est prévue
- Le budget de la collecte des ordures ménagères prévoit 2,02 M€ de dépenses
- La dette total prévisionnelle au 31/12/2025 est de 3,1 M€

La CCRV a également prévu une augmentation de 50 cts sur tous les tarifs d'accès à la piscine. Et nous sommes en attente des informations sur les subventions accordées aux associations (globalement en baisse)

2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING MUNICIPAL : OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL

Rapporteur : Robert Juge

Pour cette saison estivale 2025, il a été décidé d'élargir les dates d'ouverture du camping municipal du 19 avril au 2 novembre 2025. Il convient en conséquence d'adapter l'article 4 – Bureau d'accueil relatifs aux horaires d'ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur du camping municipal.

3 – CONVENTION DES CHANTIERS JEUNES AD'AIR EN JUILLET 2025

Rapporteur : Robert Juge

Comme les années précédentes, l'EVS sollicite chaque commune du Vercors pour mettre en place un chantier à destination des jeunes de la commune. La Commune de la Chapelle soutient cette initiative depuis 2022.

L'EVS s'engage à organiser le recrutement, à rédiger les contrats de travail et les fiches de paie, à encadrer les chantiers. La Commune s'engage à nommer un élu référent qui participera aux réunions pour définir les tâches qui seront demandés aux jeunes ; à rembourser à l'EVS le salaire des jeunes et le travail administratif.

Le chantier est prévu du 8 au 11 juillet 2025 pour réparer la deuxième face du muret en pierre de la cour de l'école. Une somme de 1 900 € est prévu dans le budget 2025. Stéphane ROUX souligne l'importance de bien expliquer aux jeunes concernés les raisons pour lesquelles leur candidature n'a pas été retenue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de partenariat pour les chantiers jeunes avec Ad'Air -EVS Vertapop pour l'été 2025 et désigne comme élu référent : Robert JUGE

4 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

Vente par M. Maroun CHEMALI et Annick MASSON d'une habitation située 40 chemin du Mortier sur la parcelle AC 333 d'une superficie totale de 2 027 m²

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien ci-dessus.

5 - POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Un point est fait sur l'avancée des travaux de la salle des fêtes. Attention à la bonne programmation de la visite de la commission sécurité dans les meilleurs délais

- 5 élus de la commune ont participé à la première réunion du PLUI organisée cette semaine

- La réunion laisse craindre une faible valeur ajoutée perçue dans la mutualisation
- De nombreuses limites réglementaires et légales vont encadrer très strictement les travaux et décisions. Les élus participants s'interrogent sur l'ampleur de la marge de manœuvre effective dont nous disposerons finalement
- Les premiers travaux porteront sur le diagnostic du territoire
- Il faut nous investir le mieux possible et être présent. Les enjeux sont très forts.
- Au moins 1 référent par commune sera à désigner pour suivre les travaux.

- Le prochain journal municipal paraîtra fin juin/début juillet. Mélanie RECOLLIN-BELLON appelle tous les élus et élues à faire connaître les sujets qu'ils souhaitent traiter. Sont évoqués : un point sur le déploiement de la fibre, les nouvelles dispositions de la collecte des ordures ménagères, le lancement du site de compostage Bokaworm ...

- Il faut prévoir une information à faire aux hébergeurs touristiques sur les modalités de tri sélectif.
- Un bloc de pierre est à remettre en place dans le massif fleuri du parking du crédit Agricole
- Faire une information via panneau Pocket et le site internet sur le groupe de volontaires qui entretient nos chemins. Le rendez-vous est fixé en début de matinée chaque troisième samedi du mois.
- Il est envisagé de proposer une réunion publique au tout début du mois de septembre pour accueillir les habitantes et habitants qui souhaiteraient être candidats aux prochaines élections municipales pour leur donner un maximum d'informations sur le déroulement d'un mandat et permettre un engagement plus éclairé et plus facile. Sous réserve de l'avis du Conseil Constitutionnel, la proposition de loi « visant à harmoniser le mode scrutin aux élections municipales » adoptée par le Parlement prévoit pour mars 2026 un scrutin de liste à deux tours sans panachage ni vote préférentiel et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La liste sera réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins que le nombre de conseillers requis (soit 15 pour notre commune)

6 - TEMPS DE TRAVAIL SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : TRAVAUX COMMUN POUR FINALISATION

Nos travaux sont très avancés mais nous ne parvenons pas à terminer. Il faut se mobiliser pour achever ce Plan Communal de Sauvegarde qui pourrait être très utile. Les points suivants sont décidés :

- Il faut mettre à jour et vérifier les numéros de téléphone : Delphine GREVE
- Il faut prévoir une présentation de la commune : Jean-Michel TARIN
- Des scénarii seront développés pour mieux appréhender les situations potentielles :
- Forte chute de neige : Bernard BREYTON et Jean-Michel TARIN
- Incendie de forêt à proximité d'un hameau : Yves PESENTI et Pascal GIVERT
- Un point de repli pour le Poste de Commandement sera prévu à la MDA
- Circuit et référents par quartier : Annette CHAMOTIN et Mélanie RECOLLIN-BELLON
- Réunion de travail pour finaliser le PCS : le 14 mai 2025 à 20 heures.

Fin du conseil à 22h00



